

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 19 septembre 2024

Délibération n° 20240919.7

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 11
Présents : 11	- dont « contre » : 0
Absents excusés avec pouvoir : 2	- dont « abstention » : 0
Absent : 1	

Le jeudi 19 septembre 2024 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué le 14/09/2024 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON (arrivée 21h15), Françoise DUSSUC, Isabelle ROUTHIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Aurélien BEYEKLIAN, Thibaut MARTINEZ (arrivée 20h55), Patrick ROCHE et

Yoann VIOLLET

ABSENT : Mr Marc BUISSON

ABSENTS excusés avec pouvoir : Messieurs Philippe BENMERGUI et Yoann LEVÊQUE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Françoise DUSSUC

OBJET :

Décision Modificative n°1 du Budget Principal

Monsieur Patrick ROCHE, Maire de la commune, présente des corrections qui sont à effectuer sur le budget principal 2024 de la commune, voté en mars dernier :

- Il est nécessaire d'ouvrir au chapitre 67 le compte 673 et de l'approvisionner d'un montant de 3 324,00 € afin de régulariser un titre annulé sur l'exercice antérieur à l'encontre de l'entreprise REX ROTARY,
- Pour approvisionner ce compte 673, la somme sera prise au chapitre 011 compte 618,
- Il est nécessaire d'approvisionner le chapitre 204 compte 2041511 d'un montant de 45 000,00 € pour régler l'extension d'électrification rurale concernant le lotissement « en Pinaprat »,
- Pour approvisionner ce compte 2041511, la somme sera prise au chapitre 23 du compte 231
- Il est nécessaire d'épurer le compte 203 : frais d'études, de recherche et de développement. Quand celui-ci est suivi de travaux, les études doivent être rattachées à un compte définitif en 23xx ou 213xx ou 215xx. Cela concerne :
 - ✓ 203 2021-21 de 57 496.44 € à mettre en 231

Les comptes 041 en dépense et en recette d'investissement n'étant pas assez approvisionnés, il convient de les alimenter :

Dépenses fonctionnement			Recettes fonctionnement		
n° Chapitre	N° Compte	Montant	n° Chapitre	N° Compte	Montant
60	673	+3 324,00 €			
011	618	-3 324,00 €			
Dépenses investissement			Recettes investissement		
n° Chapitre	N° Compte	Montant	n° Chapitre	N° Compte	Montant
204	2041511	+45 000,00 €		203-041	+ 500,00 €
23	231	-45 000,00 €			
	231-041	+ 500,00 €			

Le conseil municipal après délibération décide de valider la proposition de modification du budget principal 2024 de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Le Maire,
Patrick ROCHE



Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20241001-20240919-7-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2024